

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 19 juin 2025, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : "M. le maire, chères conseillères et chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, Mme la chancelière, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir la 4^{ème} séance du Conseil de ville 2025.

J'excuse ce soir l'absence de M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, qui nous représente, en ce moment-même, à l'assemblée générale du Parc Chasseral, et qui sera élu au comité de cette instance régionale.

Je salue également ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participe à sa dernière séance du Conseil de ville, et qui répondra à nos éventuelles questions concernant les comptes communaux 2024.

Je profite également de saluer Mme Carole Juillerat, qui sera notre nouvelle administratrice des finances à partir du 1^{er} août 2025. Bienvenue chère Carole.

Au vu de la chaleur qu'il fait ce soir, nous allons laisser les fenêtres ouvertes. Je vous remercie de parler bien fort. Si le bruit extérieur perturbe les débats, nous fermons les fenêtres."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous allons maintenant passer à l'appel. Je donne la parole à Mme Elisabeth Beck, secrétaire."

...Mme Elisabeth Beck, secrétaire, procède à l'appel...

L'appel fait constater la présence de 24 conseillères et conseillers de ville. La majorité est à 13.

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Conformément aux discussions que nous avons eues lors de la préparation du Conseil de ville de ce soir avec M. le président du Conseil de ville, nous vous faisons la proposition d'ajouter un point 8, avant les divers et imprévu qui deviendraient donc le point 9, et qui serait libellé : 8. Don de CHF 5'000.00 à la commune de Blatten. L'idée est de marquer un soutien à la commune de Blatten suite à la catastrophe et à la destruction presque totale de son village. Cette commune a tout perdu. Vous avez vu les images. Les médias ont bien montré l'ampleur de la catastrophe et de la destruction. L'idée étant de valider ce soir, si votre autorité l'accepte, un crédit extraordinaire. Pour rappel, en 2019 pour la commune de Val-de-Ruz un montant de CHF 7'000.- avait été décidé. CHF 5'000.- en 2017 pour la commune de Bando qui avait aussi eu des dégâts majeurs sur sa commune. Le Conseil municipal participera bien entendu à cette démarche. Jb.B proposait de donner CHF 1.- par habitant. Pour nous, et selon les discussions avec M. le président du Conseil de ville, il nous a paru faire plus sens, de faire un don unique de CHF 5'000.00 de commune à commune."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester par un lever de main."

Au votre, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, ce point est accepté et devient donc le point 8 de notre ordre du jour."

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2024 : décision
6. Plan de communication relatif au budget 2026 : validation
7. Motions, postulats et interpellations
 - 7.1. Motions
 - 7.2. Postulats
 - 7.3. Interpellations
8. Don de CHF 5'000.00 à la commune de Blatten
9. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves RoCHAT (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), Mme Edanur Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : M. Anthony Vale (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Loan Tultak (ARC) et M. Vital Carnal (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : M. Gérard Dessales

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Anthony Montandon (RJB) et Mme Céline Latscha (Journal du Jura)

Public : 3 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, M. l'administrateur des finances, Mme l'administratrice des finances (dès le 1^{er} août 2025), Chers membres du public, Chers représentants de la presse.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations. Je serai bref ce soir.

Tout d'abord, je vous informe encore une fois que M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, est excusé ce soir. Il nous représente à l'assemblée générale du Parc Chasseral, et est pressenti pour être élu au comité de cette instance régionale. Sa présence à cette assemblée est donc plus que justifiée.

Au nom du Conseil municipal, je souhaite adresser plusieurs félicitations ce soir.

Tout d'abord, à Madame Elisabeth Beck, qui vient de terminer son année de présidence à la tête du Conseil du Jura bernois. En présidant cet organe régional d'importance, elle a pu porter fièrement les couleurs de Saint-Imier, et défendre les intérêts de notre localité au sein de ce cénacle. Merci pour cet engagement prenant et bravo."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Enfin, j'aimerais remercier notre administrateur des finances, M. Mario Castiglioni, qui vit ce soir son dernier Conseil de ville dans cette fonction. Après plus de trente années passées au service de la collectivité imérienne, il prend une retraite bien méritée que nous lui souhaitons active et entourée de ses proches. Cher Mario, cela a été un honneur de collaborer avec toi depuis le début de la législature et j'aimerais te remercier sincèrement pour ton travail, pour ton avis toujours éclairé, et pour tout ce que tu as apporté."

...Applaudissements...

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, maire : "J'en profite pour saluer sa remplaçante, Mme Carole Juillerat, qui est présente ce soir pour sa première séance, qui marque le début de la passation de témoin qui commencera officiellement le 1^{er} août prochain."

...Applaudissements...

Mme Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025 : "Merci."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Quelques lignes concernant la patinoire. Erguël Sports SA, en collaboration avec les Services techniques de Saint-Imier, sont en train de finaliser la mise en service des panneaux solaires sur le toit de la patinoire, qui seront opérationnels d'ici le début du mois de juillet de cette année."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, il ne semble pas y avoir d'autre communication du Conseil municipal."

M. Michel Ruchonnet, président : "Pour ma part, ne n'ai pas de communication à vous apporter

ce soir. Nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024 : décision

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous donne la parole."

M. Yves Rochat, PLR : "Notre groupe a pris connaissance du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale durant l'exercice 2024. Nous tenons tout d'abord à remercier les différents acteurs qui ont œuvré au bon fonctionnement de Saint-Imier en 2024 et qui ont, de ce fait, contribué à l'élaboration de ce rapport. Néanmoins, comme déjà clairement exprimé sous forme de carton jaune par la fraction PLR lors du Conseil de ville du 17 juin 2021, nous réitérons notre demande d'amélioration de ce document. Nous insistons pour que la Chancellerie municipale mette en place un modèle permettant aux différents rédacteurs de rédiger dans un canevas défini. Actuellement, ce rapport de 228 pages est un assemblage hétéroclite de documents aux formats libres, ce qui le rend particulièrement difficile à lire et donne une impression dépassée. De plus, comme déjà demandé en 2021, nous insistons pour que le rapport soit complet. Où est le retour de la commission de l'ancien manège ? Où est celui de la société Erguël Sports SA, dans laquelle la commune joue un rôle central ? Inutile de refaire la liste des remarques déjà formulées il y a quatre ans, je renvoie le Conseil municipal à la lecture du Procès-verbal du Conseil de ville du 17 juin 2021. Enfin, il est impératif qu'en 2026, nous disposions d'un document compilé, interrogeable, et non d'une simple numérisation sauvage, inutilisable avec les outils bureautiques standards. C'est avec ces remarques que la fraction PLR accepte à l'unanimité ce rapport."

M. Claude Voisin, ARC : "Le parti alternative régionale et communale a pris attentivement connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la marche générale et les résultats de l'exercice 2024 de la Municipalité de Saint-Imier. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'ensemble du personnel communal, ainsi qu'aux membres des diverses commissions, pour leur engagement et leur travail assidu qui ont rendu possible l'élaboration de ce document exhaustif. Conscients de la somme de labeur que représente un tel rapport, et malgré sa longueur, nous soulignons l'importance capitale de disposer de ces informations détaillées. Elles sont un gage de transparence et un outil essentiel pour le suivi et la compréhension de la gestion de notre chère commune. Cependant, nous regrettons de ne pas y trouver les rapports concernant le travail social en milieu scolaire, ni celui des POIAS, informations qui nous paraissent essentielles pour une vision complète de l'action communale. Par ailleurs, une réflexion attentive sur le nombre de départs et d'arrivées au sein du personnel durant l'année écoulée serait pertinente, afin de mieux appréhender la stabilité et la dynamique des équipes au service de notre collectivité. La fraction ARC accepte à l'unanimité le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La lecture de ce rapport de fonctionnement nous permet de prendre pleinement conscience de l'ampleur et de la diversité des tâches assumées par la commune. Il met en lumière non seulement l'engagement considérable des services communaux et des commissions, mais aussi les nombreux défis que nous devons relever collectivement pour assurer le bon fonctionnement et le développement harmonieux de notre ville. Ce document nous rappelle que derrière chaque activité, chaque projet ou chaque décision, il y a un travail soutenu, souvent invisible, mais essentiel au bien-être de la population. A ce titre, nous tenons à souligner l'excellent rapport d'évaluation reçu récemment concernant notre agence AVS. Réalisé par une entreprise externe mandatée, ce rapport met en avant la qualité du travail, la compétence du personnel, ainsi que la rigueur des processus. Seul un manque d'espace, notamment pour des tâches nécessitant de la concentration, a été

relevé. Cela dit, cette remarque ne fait que renforcer l'idée que notre agence fonctionne de manière exemplaire malgré des conditions parfois limitées. La fraction socialiste accepte ce rapport et tient à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration, des services, ainsi que toutes les personnes engagées dans les différentes commissions, pour leur engagement constant au service de la collectivité."

M. Michel Ruchonnet, président "Oui Monsieur le maire vous souhaitez prendre la parole ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Oui, je souhaite juste vous informer que la plate-forme informatique du Conseil de ville est à nouveau accessible. Notre informaticien vient de m'informer que les documents peuvent à nouveau être consultés et téléchargés."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci pour cette information M. le maire."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je pensais que peut-être le conseiller de ville M. Ugo Boillat, ARC, et 2^{ème} vice-président du Conseil de ville, aurait du retard mais serait tout de même présent ce soir. Je constate que cela n'est pas le cas, je demande par conséquent à la fraction alternative régionale et communale de proposer un remplaçant pour la séance de ce soir."

Mme Jessica Froidevaux, ARC, propose Mme Edanur Gauchat, ARC.

...Mme Edanur Gauchat, ARC, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville, et officiera en qualité de 2^{ème} vice-présidente pour la séance de ce soir...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous avons ainsi le Bureau du Conseil de ville au complet. Nous passons au traitement des comptes communaux 2024."

5. Adoption des comptes communaux 2024 : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2024 boucle avec :

- un déficit du compte général de CHF 92'282.89
- un déficit du compte global de CHF 39'646.04

alors que le budget prévoyait :

- un déficit du compte général de CHF 1'651'520.00
- un déficit du compte global de CHF 2'018'930.00

soit une amélioration par rapport au budget de CHF 1'559'237.11 pour le compte général et de CHF 1'979'283.96 pour le compte global. Mais attention l'amélioration importante du résultat du compte général par rapport au budget provient soit de revenus bien plus importants que prévus et qui ne se reproduiront pas forcément à l'avenir, soit de dépenses moins importantes que prévues. Les principaux éléments sont :

	<u>Comptes 2024</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Différence</u>
9100 Impôts communaux généraux : revenu net :	16 596 638.37	13 829 000.00	2 767 638.37

Différence attribution / prélèvement FS impôts personnes morales (9100.3893/4893.01) :	1 500 000.00	0.00	-1 500 000.00
9300.3622.72 Attribution provision péréquation financière :	1 250 000.00	0.00	-1 250 000.00
2120.3611.01 Traitement personnel enseignant degré primaire :	1 847 853.50	2 347 600.00	499 746.50
xxxx.33xx.xx Amortissements planifiés du compte général :	1 189 408.16	1 523 760.00	334 351.84
9101 Impôts spéciaux : revenu net :	616 491.45	520 500.00	95 991.45
9500.4600.01 Quotes-parts, impôt fédéral direct :	434 817.85	300 000.00	134 817.85
9610.4940.01 Imputations internes d'intérêts passifs FS :	212 472.90	115 900.00	96 572.90
7900 Organisation du territoire : charges nettes :	121 881.87	189 650.00	67 768.13
2200.4612.01 Ecoles spécialisées : participation des autres communes :	512 455.59	450 000.00	62 455.59
2110-2120-2130.4612.01 Ecolages versés par d'autres communes (école obligatoire) :	1 177 086.12	1 090 000.00	87 086.12
0220.4210.01 Emoluments administratifs (notamment utilisation domaine public) :	121 731.46	25 000.00	96 731.46
4260 Remboursements de tiers, uniquement compte général :	282 916.10	190 100.00	92 816.10
Total :			1 585 976.31

- Impôt sur le revenu des personnes physiques : CHF 9'135'057.30 dans les comptes 2024, soit un surplus par rapport au budget (CHF 8'300'000.00) de CHF 835'057.30. Pour rappel, dans les comptes annuels figurent toujours diverses années fiscales (voir ci-dessous le détail desdites années fiscales).
- Impôt sur le bénéfice des personnes morales : CHF 6'259'255.45 dans les comptes 2024, soit un surplus par rapport au budget (CHF 4'500'000.00) de CHF 1'759'255.45. Toutefois, on sait déjà que ce résultat très positif provient d'un bon exercice 2023 d'une importante personne morale, résultat qui ne s'est absolument pas reproduit en 2024 et dont le double effet négatif aura un impact conséquent sur les comptes 2025 de la Municipalité, raison pour laquelle le FS relatif à l'impôt des personnes morales a été augmenté de CHF 1'500'000.00 en 2024 pour se situer, en fin d'année, à CHF 4'000'000.00.
- En raison notamment de l'importante facturation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, il a été nécessaire de refaire une provision pour le paiement à venir de la péréquation financière (réduction des disparités). Cette dernière s'est montée en 2024 à CHF 1'250'000.00.
- La participation aux traitements des enseignants de l'école primaire a été bien inférieure au budget : CHF 1'847'853.50 dans les comptes 2024 par rapport à un budget de CHF 2'347'600.00, soit CHF 499'746.50 de moins que prévu.
- Amortissements prévus non faits (investissements pas bouclés) et moins importants que prévu dans le compte général : CHF 334'251.84.
- Quote-part de l'impôt fédéral direct reçue supérieure au budget : CHF 434'817.85 dans les comptes 2024 par rapport à un budget de CHF 300'000.00.

Faits marquants :

- Comme déjà dit, l'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a dépassé son objectif en 2024, tout comme en 2023. En effet, il clôt avec un solde de CHF 9'135'057.30

(CHF 9'018'040.65 en 2023) alors que le budget prévoyait CHF 8'300'000.00, soit CHF 835'057.30 environ de plus que ce qui avait été prévu.

- Si l'on regarde par année fiscale, l'impôt sur le revenu des personnes physiques facturé dans les comptes 2024 peut être décomposé comme suit : CHF 8'343'207.45 pour l'année fiscale 2024, CHF 501'092.60 pour l'année fiscale 2023, CHF 84'653.75 pour l'année fiscale 2022, CHF 170'172.85 pour l'année fiscale 2021, CHF 19'389.30 pour l'année fiscale 2020, CHF 14'019.40 pour l'année fiscale 2019, CHF 7'785.55 pour l'année fiscale 2018, montants desquels il faut encore retrancher CHF 5'263.60 de remises d'impôts et d'impôts forfaitaires pour arriver au montant figurant dans les comptes 2024.
- D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2024 :	CHF	8'343'207.45	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2023 :	CHF	8'670'303.40	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2022 :	CHF	8'241'867.40	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2021 :	CHF	8'446'654.00	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2020 :	CHF	8'242'658.35	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2019 :	CHF	8'268'779.95	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2018 :	CHF	8'144'321.10	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2017 :	CHF	7'975'121.05	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2016 :	CHF	8'003'633.85	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2015 :	CHF	7'917'291.65	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2014 :	CHF	7'861'523.10	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2013 :	CHF	7'523'416.90	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2012 :	CHF	7'265'989.30	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2011 :	CHF	7'441'956.00	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2010 :	CHF	7'062'754.70	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2009 :	CHF	7'065'488.45	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2008 :	CHF	7'596'311.75	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2007 :	CHF	8'110'204.15	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2006 :	CHF	7'547'530.30	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2005 :	CHF	7'370'005.85	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2004 :	CHF	7'378'428.95	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2003 :	CHF	7'275'079.70	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2002 :	CHF	7'011'804.75	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2001 :	CHF	10'799'560.85	quotité de 2.60

Il faut toutefois garder à l'esprit que les genres d'impôts de l'année comptable faisant l'objet du présent bouclage, hormis les partages, ne sont en fait que des acomptes par rapport aux décomptes finaux de l'année d'avant, soit de l'année 2023 dans le cas présent.

- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales, catastrophique en 2022, quelque peu meilleur en 2023, atteint exceptionnellement en 2024 un montant "hors norme". Ledit impôt boucle en effet en 2024 avec un montant de CHF 6'259'255.45 pour un budget de CHF 4'500'000.00, alors que les chiffres effectifs étaient de CHF 2'901'793.20 pour 2023, CHF 489'840.45 pour 2022, CHF 8'233'207.75 pour 2021, CHF 5'981'377.45 pour 2020, CHF 4'975'546.65 pour 2019 et CHF 6'208'413.25 pour 2018.
- D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2024 :	CHF	4'790'709.30	quotité de 1.75
---	-----	--------------	-----------------

- | | | | |
|---|-----|--------------|-----------------|
| - Facturation pour l'année fiscale 2023 : | CHF | 4'776'373.45 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2022 : | CHF | 3'319'943.30 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2021 : | CHF | 3'775'561.10 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2020 : | CHF | 6'979'370.35 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2019 : | CHF | 5'682'000.95 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2018 : | CHF | 5'505'827.90 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2017 : | CHF | 6'339'237.70 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2016 : | CHF | 5'838'614.60 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2015 : | CHF | 6'659'866.30 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2014 : | CHF | 6'559'491.15 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2013 : | CHF | 6'542'451.20 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2012 : | CHF | 5'164'407.30 | quotité de 1.75 |
| - Facturation pour l'année fiscale 2011 : | CHF | 4'571'363.10 | quotité de 1.69 |
- Le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales (compte 29300.06) a été augmenté, à fin 2024, de CHF 1'500'000.00 pour atteindre la somme de CHF 4,0 millions, montant qui sera donc à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, la baisse des rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en espérant que ce dernier, après une bonne année 2023 mais une bien moins bonne en 2024 dont les répercussions se feront ressentir dans les comptes 2025, reparte à la hausse dans les meilleurs délais.
 - L'impôt à la source a dépassé l'objectif en 2024 (CHF 397'740.35 de réalisés contre CHF 300'000.00 de budgétés) mais est inférieur aux chiffres de 2023 (CHF 407'800.70) et de 2022 (CHF 680'382.10). L'impôt des frontaliers a quelque peu augmenté par rapport à 2023 en se situant à CHF 369'509.15 (CHF 241'369.25 dans les comptes 2013, CHF 234'204.95 dans les comptes 2014, CHF 194'894.36 dans les comptes 2015, CHF 199'263.75 dans les comptes 2016, CHF 185'340.80 dans les comptes 2017, CHF 207'263.39 dans les comptes 2018, CHF 224'854.15 dans les comptes 2019, CHF 249'081.50 dans les comptes 2020, CHF 299'596.20 dans les comptes 2021, CHF 311'082.20 dans les comptes 2022 et CHF 315'182.65 dans les comptes 2023).
 - La très importante hausse des rentrées d'impôts périodiques constatée en 2024, notamment de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, aura naturellement des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Cette répercussion se fera sentir en 2025, 2026 et 2027 puisque le montant dû ou versé au/par le fonds de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des trois dernières années précédant l'année courante. Une simulation a été faite sur les conséquences prévisibles à venir et la provision y relative (CHF 1'255'900.00 à fin 2017, CHF 980'400.00 à fin 2018, CHF 813'800.00 à fin 2019, CHF 1'217'800.00 à fin 2020, CHF 2'106'000.00 à fin 2021, CHF 339'000.00 à fin 2022, CHF 0.00 à fin 2023) a été faite à fin 2024 pour un montant de CHF 1'250'000.00.
 - Les tâches obligatoires faisant l'objet d'un financement spécial, 7101 "Eau propre", 7201 "Eaux usées" et 7301 "Enlèvement des déchets" bouclent de la manière suivante en 2024 : l'eau propre par un déficit de CHF 213'773.96, les eaux usées par un bénéfice de CHF 230'937.52 et les déchets par un déficit de CHF 11'440.32. A noter que le financement spécial ET (équilibre de la tâche) des eaux usées ne présente plus, à fin 2024, une avance au dit financement spécial.
 - Quant à la tâche faisant l'objet d'un financement spécial 8721 "Gaz", elle se solde par un bénéfice de CHF 50'652.61 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 90'395.00.
 - Le service de l'électricité a réalisé une perte de CHF 7'078.32 alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 66'000.00, et cela avec un prélèvement de CHF 714'805.45 sur le financement spécial ad hoc alors que le budget prévoyait un prélèvement de

CHF 800'000.00. Les deux financements spéciaux relatifs au service de l'électricité, créés à fin 2009, se sont vu attribuer un montant net total de CHF 47'615.51 en 2024 (contre des prélèvements de CHF 164'658.99 en 2023, de CHF 652'217.15 en 2022, CHF 10'905.82 en 2021, CHF 497'074.69 en 2020, CHF 225'044.02 en 2015, CHF 17'370.05 en 2014 et CHF 115'457.78 en 2013 et des attributions de CHF 51'581.36 en 2019, CHF 331'268.61 en 2018, CHF 413'840.39 en 2017, CHF 654'661.98 en 2016, CHF 301'607.16 en 2012, CHF 335'686.84 en 2011 et CHF 327'666.14 en 2010).

- Le chauffage à distance dans le secteur de l'hôpital a été mis en route en fin d'année 2021. Le financement spécial CAD (chauffage à distance) boucle avec un bénéfice de CHF 3'339.32 au 31.12.2024.
- Les attributions au fonds FS MV "maintien de la valeur" ont été faites à 80 % pour l'eau propre et à 60 % pour les eaux usées et le SESE.
- La péréquation financière directe a rapporté à la commune, en 2024, la somme de CHF 167'795.00 (coût de CHF 135'519.00 en 2023) alors que le budget prévoyait un revenu de CHF 207'500.00. Quant à la nouvelle répartition des tâches suite à l'entrée en vigueur de la LPFC 2012, elle s'est montée à la somme de CHF 935'843.00 (pour un budget de CHF 944'300.00 et CHF 947'794.00 en 2023).

Investissements :

Quant aux investissements, seul dorénavant en MCH2 le patrimoine administratif transite par ce compte, ils se sont montés à la somme de CHF 4'812'227.63 bruts (budget de CHF 6'471'000.00) et à CHF 4'403'596.73 nets (budget de CHF 5'355'000.00).

Endettement :

Les dettes avec intérêts ont augmenté de CHF 6'690'000.00 pour se situer à CHF 32'815'000.00 à fin 2024 (CHF 26'125'000.00 à fin 2023). Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont supérieurs de CHF 45'360.28 à ce qui avait été prévu (CHF 419'485.85 de réalisés contre CHF 423'500.00 budgétés, CHF 294'160.28 en 2023).

Résumé et prochaines étapes :

Le résultat 2024 présente donc une amélioration de près de 1.5 million de francs. Après analyse des comptes, il ressort que des rentrées supplémentaires et des dépenses moins importantes que prévues ont été enregistrées pour 1.5 million de francs (voir détail ci-dessus). Ainsi, l'entier de l'amélioration est expliqué, ce qui démontre bien que le déficit structurel est toujours actuel et qu'il faut continuer les efforts afin de résorber le déficit, et, surtout, endiguer l'endettement.

Le Conseil municipal entend poursuivre les mesures déjà annoncées. Il s'agit notamment de l'audit mené par Compas Management au sein de l'administration. Les résultats seront connus début juillet 2025. Les mesures préconisées permettront de résorber une partie du déficit structurel de quelque 3 millions de francs. Cela dit, il convient de **rester réaliste** : toutes les mesures ne permettront pas de résorber l'entier du déficit, ou alors il en résulterait des coupes importantes dans les subventions et les prestations de la population. C'est pourquoi le sujet de l'augmentation de la quotité d'impôt sera à nouveau au cœur des débats cet automne dans le cadre de l'élaboration du budget 2026. De plus, avec le calendrier et les contraintes de temps, il faut **rester rationnel** : il ne sera pas possible d'inclure toutes les mesures qui seront proposées par l'audit dans le budget 2026. Dès lors, si le budget 2026 prévoit une augmentation de la quotité, il ne sera pas possible de démontrer toutes les économies réalisées. Il faudra donc faire preuve de cohérence et de communication envers le corps électoral.

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent d'accepter les crédits supplémentaires de CHF 4'881'250.54 ainsi que les comptes 2024 présentant un déficit du compte général de CHF 92'282.89 et un déficit du compte global de CHF 39'646.04.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président, propose de passer la table des matières en revue, puis la récapitulation détaillée du compte de résultat chapitre par chapitre.

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Delphine Boillat, PLR, demande la parole afin de s'exprimer sur les pages 93 à 96.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous donne la parole Mme Delphine Boillat, PLR."

Mme Delphine Boillat, PLR : "A la lecture des comptes communaux 2024, notre fraction a eu des questionnements concernant l'état des crédits figurant sur les pages 93 à 96. Nos questionnements concernent principalement les crédits présentant un solde négatif, et dont le bouclage n'est pas encore intervenu. Suite à cela nous avons envoyé nos questions à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui a transmis à qui de droit nos questions. Celles-ci portaient sur les crédits suivants, à savoir si des dépenses supplémentaires, ou d'éventuelles recettes, devaient, ou pouvaient, encore être attendues, ou devons-nous simplement accepter que ces crédits aient été dépassés. Au vu des montants dépassés, nous nous posons la question de savoir si le Législatif n'aurait pas dû être informé. Par rapport à nos trois questions, nous avons reçu les réponses, et remercions vivement les personnes qui nous ont répondu de manière aussi rapide. Nous allons rester attentifs au bouclage de ces crédits. Les trois crédits étaient :

- 7101.5031.12/8711.5034.22 Renforcement alimentation électrique + adaptation réseaux souterrains projet Migros (CHF -181'071.41 (+28,88 % du crédit initial, +21.3 % avec le crédit supplémentaire), montant dépensé en 2024 : CHF 327'820.63).
- 8500.5000.01 Achat d'une partie de la parcelle 1841 des CFF (projet hôtelier) + crédit supplémentaire pour dépollution du site (CHF -51'687.80 (+530,95 % du crédit initial, +8.92 % avec le crédit supplémentaire), montant dépensé en 2024 : CHF 6'123.85).
- 3411.5040.01/7201.50.32.25 Assainissement et mise aux normes de la piscine en plein air (CHF -29'028.97 (+0.7 % du crédit initial), montant dépensé en 2024 : CHF 234'089.78)

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons donc posé ces questions avant le Conseil de ville à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui a transmis à qui de droit. Pour nos trois interrogations, nous avons reçu les réponses des responsables qui ont été satisfaisantes, et allons donc rester attentifs lors du bouclage."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, voulez-vous encore rajouter quelque chose ?"

Mme Delphine Boillat, PLR : "Non Monsieur le président, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, a déjà répondu à toutes nos interrogations."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Effectivement tout semble avoir été répondu, également par les chefs de service."

M. Michel Ruchonnet, président : "Dans ce cas, on va poursuivre. Avant de passer au détail du compte de résultat, quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Oui M. le président, je souhaite juste mentionner un élément. Au sujet du rapport présenté, en page 6, au troisième point, une erreur s'est glissée au sujet des intérêts payés sur les dettes à moyen et long terme : ils sont supérieurs de CHF 4'014.15 et non pas à CHF 45'360.28, cela étant la différence entre les CHF 423'500.00 budgétés et les CHF 419'485.85 réalisés. La même inexactitude figure dans le rapport du Conseil municipal à la dernière page sous "Endettement". M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, a validé ce correctif lors d'un échange téléphonique en début de semaine."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Effectivement, les comptes sont justes. Là, il s'agit uniquement d'une erreur de copier-coller, qui a déjà été rectifiée."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, cette fois-ci nous allons pouvoir prendre la récapitulation détaillée du compte de résultat. Nous allons prendre chapitre par chapitre."

...Récapitulation détaillée du compte de résultat, à partir de la page 204
des Comptes 2024...

...Aucun membre n'a souhaité la parole lors du passage en revue
chapitre par chapitre...

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "La fraction ARC a lu avec beaucoup d'attention le dossier de présentation des comptes 2024 et elle remercie les personnes qui ont rédigé les rapports. Ce qui nous a encore une fois frappés, c'est l'urgente nécessité d'agir. Nous l'avons tous lu, le résultat présente une amélioration mais cette dernière fausse la réalité. Le déficit structurel est toujours là. L'endettement quant à lui, a en une seule petite année, augmenté de plus de 6,5 millions de francs. La conclusion que nous devons en tirer c'est que nous sommes sur la bonne voie avec une augmentation de la quotité d'impôt pour 2026. Celle-ci est nécessaire. Certes, il faudra mettre les bouchées doubles afin de convaincre la population, mais nous avons toutes les cartes en main, car nous avons appris de nos erreurs. Désormais, nous savons que la communication doit être riche et intense. Le plan de communication qui nous est présenté ce soir, permettra, si tout le monde tire à la même corde, avec conviction, d'obtenir un résultat favorable dans les urnes. Nous en sommes convaincus. Pour en revenir aux comptes 2024, nous souhaitons juste commenter les différences qui sont présentées en page 1 et 2 du rapport du Conseil municipal. Il est important qu'au moment de l'élaboration du budget 2026, celles-ci soient prises en compte. Elles sont conséquentes et faussent le résultat. Nous sommes persuadés qu'il y a un moyen d'être plus juste. Si on prend l'exemple des salaires des enseignants de l'école primaire. Le calcul devrait être affiné. Une différence de presque un demi-million de francs, entre le budget et la réalité, nous paraît démesurée. En conclusion, la fraction ARC accepte les comptes 2024, et espère que la situation s'améliore dans les années à venir."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste remercie le Département des finances pour l'excellente tenue des comptes. Cher Mario, Une page se tourne avec ton départ à la retraite. Notre fraction t'est infiniment reconnaissante pour ton professionnalisme, ta disponibilité et ton amabilité durant ces nombreuses années au service de notre commune, d'abord comme comptable puis administrateur des finances dès 1999, et cela sans citer les années précédentes d'engagement politique. Bien souvent, tu as dû user de patience envers les membres des conseils et des commissions d'ici. J'ai ouï dire que ton savoir-faire a aussi été utile à d'autres services communaux du Jura bernois. La fraction socialiste te remercie chaleureusement pour ton engagement exemplaire. Mais revenons aux comptes communaux 2024 présentés. Comme il est de coutume, voici quelques commentaires. Notre fraction a pris connaissance des chiffres par rapport au budget qui avait été élaboré, au niveau du compte global et du compte général. Comme déjà dit ce soir, ceux-ci sont bons mais ce résultat équilibré s'explique aussi parce qu'on a emprunté pour des investissements environ 6 millions de francs pour arriver à un total de quelque 32 millions de francs d'endettement. Si ces

investissements avaient été autofinancés, les comptes 2024 auraient été fortement déficitaires. Le déficit structurel de 3 millions de francs reste malheureusement actuel. Jusqu'à dans les années 2020, les rentrées fiscales sur les personnes morales étaient plus ou moins stables mais la situation s'est dégradée dès 2022. L'exercice de 2024 est satisfaisant mais l'impôt sur le bénéfice des personnes morales risque d'entraîner des conséquences négatives l'année prochaine. La baisse des rentrées fiscales des entreprises est une réelle inquiétude. Les deux attributions préventives, celle dans le Fonds spécial des impôts sur les personnes morales et celle pour financer la péréquation financière, sont judicieuses. Cette année, en effet, nous devons contribuer à la péréquation financière du canton, ce qui pourrait encore être le cas en 2026. De premières mesures d'optimisation devront être prises dès cet automne, en s'appuyant sur l'audit mené au sein de l'administration par Compas Management. Le sujet de la hausse de la quotité d'impôt, dont Mme Jessica Froidevaux, ARC, a parlé juste avant, demeure si nous voulons garder les prestations à disposition des habitantes et habitants, avec la possibilité, entre autres, pour nos sociétés locales qui font partie de l'ADN de la vie d'une commune, de recevoir des subventions. Le budget pour 2026 devra être établi en respectant l'ensemble de ces paramètres. Ce n'est que de cette manière, donc aussi avec le soutien de la population, que nous améliorerons nos finances. La fraction socialiste, acceptée à l'unanimité les crédits supplémentaires de CHF 4'881'250.54 (qui sont des dépassements de plus de 2'000.- des crédits au budget) et les comptes 2024 tels que présentés."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Notre fraction a pris connaissance des comptes 2024, qui bouclent avec un déficit du compte général de CHF 92'282.89 et un déficit du compte global de CHF 39'646.04. A première vue, ces résultats paraissent très satisfaisants, surtout comparés au budget initial qui anticipait des déficits de respectivement CHF 1'651'520.00 et CHF 2'018'930.00. Nous saluons cette amélioration de plus de 3 millions de francs sur l'ensemble des comptes. Toutefois, il faut le dire avec fermeté : cette amélioration est conjoncturelle et non structurelle. Comme en 2023, cette situation favorable provient de revenus bien plus élevés que prévu – notamment des rentrées fiscales exceptionnelles – ainsi que de dépenses inférieures aux prévisions. Ces éléments ne peuvent en aucun cas être considérés comme pérennes. Ils ne doivent pas masquer la réalité des finances communales, qui reste extrêmement fragile. Le risque serait de céder à un faux sentiment de sécurité. Nous tenons à rappeler que lors de l'acceptation du budget 2023 et suite à diverses questions posées par notre fraction, que vous pouvez retrouver dans le Procès-verbal du Conseil de ville du 13 juin 2024 on nous a répondu ceci : "Concernant l'état actuel des finances, je peux le qualifier sans autre comme extrêmement préoccupant et non viable à court-moyen termes, sans parler du long terme. L'endettement augmente de manière exponentielle, ce qui est très grave, et sans changement à court terme, nous n'arriverons pas à retrouver l'équilibre dans le compte général, soit celui qui est financé par l'impôt. Nous avons certes une fortune importante pour assumer des pertes, mais ce n'est que comptable et nous n'avons donc pas actuellement les moyens financiers (je parle du cash) pour honorer tous nos engagements et assurer le bon fonctionnement de la commune." Nous ne devons donc pas nous laisser aveugler par le résultat comptable 2024, aussi favorable soit-il en apparence. Les années se suivent et se ressemblent. Le déficit réel de 2022 dépassait 5,4 millions de francs lorsque l'on retirait les prélèvements et dissolutions. En 2023, l'équilibre du compte général n'était qu'un répit provisoire. Sans mesures structurelles, les problèmes fondamentaux demeurent. Dans cette optique, notre fraction réaffirme que le budget 2026 devra marquer un tournant clair et rigoureux. Il faudra remettre à plat chaque poste de dépense, différencier les investissements urgents des projets non prioritaires, et surtout, viser une trajectoire crédible de retour à l'équilibre budgétaire et de désendettement. La Commission des finances devra soumettre rapidement un rapport concret de mesures, avec des choix clairs, argumentés, et applicables dès le prochain exercice. Cela ne signifie pas sacrifier notre tissu économique, culturel ou social, mais assumer nos responsabilités collectives : ne plus dépenser ce que nous n'avons pas. Toutefois, nous espérons également que le prochain budget 2026 n'amène pas des décisions précipitées. La rigueur ne doit pas rimer avec précipitation. Des choix devront être faits, mais ils doivent l'être avec discernement, lucidité et dans le respect des équilibres fondamentaux de notre commune. La fraction PLR accepte les comptes communaux 2024.

Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements sincères à toute l'équipe des finances menée par son responsable, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. Leur travail pour l'exercice 2024 a été remarquable, tant dans la qualité des documents transmis que dans la transparence des réponses apportées. Nous adressons un hommage particulier à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui quitte ses fonctions pour une retraite bien méritée après de nombreuses années au service de notre commune. Nous lui témoignons toute notre reconnaissance pour son engagement, sa rigueur, et la clarté de ses analyses. Nous lui souhaitons une retraite aussi riche que son parcours professionnel a été précieux pour nous tous."

M. Michel Ruchonnet, président : "Personne ne semble souhaiter encore la parole, nous allons passer au vote."

Au vote, les comptes communaux 2024 sont adoptés à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : " Cher Mario. Je m'adresse à toi au nom du Conseil de ville. 30 ans que pour toi juin veut dire présenter les comptes communaux. 25 mois d'échauffement, toujours en juin, avec cette question lancinante : "vont-ils accepter les comptes ?" Tu en as vu passer des conseillères et des conseillers de ville avec leurs questionnements, mais tu as toujours tenu ta place sur le terrain, et nous avons toujours pu compter sur toi, pas seulement en juin. Ce soir, nous prenons congé de toi, pour ton dernier match dans cette équipe. Un énorme MERCI. Accepte ce bon pour un bon repas en famille, et ce bouquet pour ton épouse, qui t'aura un peu plus pour elle. Encore un immense MERCI."

...Remise d'un bon, et d'un bouquet de fleurs...

....Applaudissements...

M. Mario Castiglioni, administrateurs des finances : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Chère Carole, ce soir sur le banc des remplaçants, demain au centre de l'attaque. Bienvenue dans l'équipe comme titulaire. Au nom du Conseil de ville, je te remets ce petit bouquet, et te dire le plaisir de t'accueillir chez nous. Tu as d'emblée toute notre confiance pour amener cette équipe le plus loin possible."

...Remise d'un bouquet de fleurs...

...Applaudissements...

Mme Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025 : "Merci."

6. Plan de communication relatif au budget 2026 : validation

Rapport du Conseil municipal :

Lors des débats qui ont accompagné l'ensemble du processus budgétaire 2025 après le refus par la population, il a été évoqué plusieurs fois la nécessité de mettre en place un Plan de communication. Dans le but d'anticiper et de donner toutes les chances à une éventuelle hausse de la quotité lors de l'élaboration du budget 2026, le Conseil municipal et la Chancellerie ont planché sur un concept de communication.

Afin que l'ensemble de la classe politique imérienne fasse sien ce plan de communication et que les avis de chacune et chacun puissent être exprimés, l'Exécutif propose à votre Autorité ledit Plan de communication pour discussion et adoption. Ce plan a été élaboré de façon

détaillée et systématique, présentant d'une part les objectifs mais aussi le public-cible et, d'autre part, les canaux de communication ainsi que le calendrier.

Cette feuille de route fixe le cadre de la communication en lien avec le budget 2026 et a pour but d'explicitier le plus possible au souverain la situation actuelle afin de faire comprendre qu'une hausse de la quotité est inéluctable à terme. L'audit est évidemment intégré dans ce plan, afin de démontrer au corps électoral ce que les Autorités vont déployer en termes de mesures. Une hausse de la quotité ne sera acceptée que si le monde politique et l'administration démontrent avoir fait ce qui était en leur pouvoir afin de réduire le déficit structurel et désendetter la Municipalité. Il convient d'être conscient d'un point important : l'audit ne pourra pas entièrement être mis en œuvre dans le cadre du budget 2026, son élaboration ayant déjà commencé et les résultats de l'audit n'étant dévoilés que début juillet. Il faudra donc communiquer les pistes retenues et les effets attendus, sans pouvoir le démontrer clairement dans le budget 2026. Ce point ne doit pas être minimisé, car la population pourrait nous reprocher de vouloir augmenter la quotité sans une recherche d'économies de notre part.

Les canaux de communication se veulent variés et nombreux. Le but est de toucher un éventail de population aussi étendu que possible : soirée d'information, réseaux sociaux, table ronde, conférences et communiqués de presse, flyers, etc. Il est évident que les partis politiques auront leur rôle à jouer dans le cadre de la campagne accompagnant le scrutin.

Pour que la démarche soit aussi participative que possible, il est prévu d'associer, selon les étapes, les chefs de fraction ou encore la présidence du Conseil de ville. Il est notamment compté sur la présence des chefs de fraction lors de la première séance de préparation du budget 2026, afin que les avis des différentes forces politiques locales soient entendus.

Cette manière de procéder étant novatrice, le présent plan de communication a été élaboré par l'Exécutif et la Chancellerie et il est demandé à votre Autorité de se prononcer. Aucune commission ne s'est prononcée, dans la mesure où il s'agit d'un exercice de communication et de politique pure.

Le Conseil municipal vous propose d'adopter le Plan de communication sur l'audit et le budget 2026.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je vais vous donner la parole concernant le Plan de communication relatif au budget 2026."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Nous remercions le Conseil municipal pour l'élaboration du plan de communication qui présentera l'audit et les mesures qui en découleront, ainsi que le budget 2026, et l'éventuelle nécessité de l'augmentation de la quotité. Nous l'avons lu avec attention et intérêt. Les objectifs sont formellement définis et transparents. Le public-cible a été clairement identifié. Il en est de la responsabilité de toutes et tous, de pouvoir transmettre les informations concernant les mesures les plus impactantes pour permettre d'agir et de réduire le déficit structurel de la commune. La fraction socialiste apprécie grandement le choix de ce processus novateur, basé sur le dialogue, et d'avoir retenu le besoin de développer une solution commune à laquelle chacune et chacun pourra adhérer. Nous saluons la diversité des canaux de communication choisis et la volonté d'une communication active, qui permettra aux citoyennes et citoyens de comprendre la situation de la commune. En conclusion, la fraction socialiste valide le plan de communication qui lui est présenté ce soir, et souhaite encourager l'emploi de cette démarche à d'autres situations."

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction PLR a bien pris connaissance du plan de communication relatif au budget 2026. Ce plan de communication a fait l'objet d'un débat nourri entre nos

membres. Ces débats ont plus fait l'objet du but de la communication, c'est-à-dire de faire passer en votation populaire une éventuelle augmentation d'impôts, que le plan de communication en lui-même. Nous nous permettons de mentionner ici quelques-unes de nos réflexions. Faire un plan de communication afin de demander une augmentation d'impôts est en effet une bonne chose. Mais notre fraction trouve que cela est précipité de faire une nouvelle demande au souverain en sachant que les résultats de l'audit n'auront pas été intégrés au budget 2026. Selon le plan de communication, les résultats de l'audit seront présentés en juillet à l'exécutif, et le 11 septembre au législatif. Le budget 2026 sera quant à lui présent sur notre table pour traitement et décision le 23 octobre prochain. Actuellement, les processus liés à l'établissement du budget 2026 ont quant à eux déjà commencé. Certaines mesures que l'audit va probablement proposer devront encore être décidées et validées par notre autorité avant de pouvoir être intégrées à un budget, certaines demandant probablement des modifications de différents règlements. Autrement dit, et comme déjà mentionné, peu, trop peu de propositions de mesures d'économie de l'audit pourront être intégrées dans l'établissement du budget 2026. Dès lors, il paraît à la fraction PLR que de demander une augmentation d'impôts, bien que nécessaire à moyen terme, est précipitée et nous pensons qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, surtout si aucune mesure d'économie n'était prise. Notre lecture du refus de la population en novembre dernier est que la population n'est pas prête à mettre la main au porte-monnaie si la collectivité ne fait rien pour réduire ses dépenses. Vouloir absolument augmenter les impôts sans avoir pris le temps de réfléchir, et sans avoir pris des mesures d'économie, équivaut à aller aveuglément dans un mur. Voulons-nous réellement revivre la situation du budget 2025 ? Voulons-nous réellement démontrer que nous n'avons rien appris de ce malheureux épisode ? S'entêter n'est pas une bonne solution à nos yeux et il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Comme mentionné lors de notre prise de parole du 20 mars dernier sur l'acceptation du budget 2025, une remise en question de chaque dépense doit être faite par la Commission des finances lors de l'élaboration du budget 2026, et nous nous permettons encore de rappeler que des propositions ont été émises en 2022 dans un rapport de la même Commission. Toujours comme mentionné en mars dernier, notre fraction attend de la Commission des finances qu'elle nous fasse rapidement part de propositions d'économies à faire et cela afin de retrouver un équilibre budgétaire rapidement puis, dans un deuxième temps, commencer à désendetter notre collectivité. En mars dernier, le journal Blick titrait que la commune de Glaris présentait un déficit structurel de 4 millions de francs. Les autorités ont alors fait de douloureuses propositions de choix, l'un d'entre eux était de ne pas ouvrir la piscine découverte de la commune cet été. Sommes-nous prêts à prendre le même genre de mesures, augmentation d'impôts ou non ? Il est aussi intéressant de mentionner que les 25 communes du canton de Glaris ont décidé de fusionner en 2006 pour n'en former plus que 3 dès 2011. Toujours selon le même journal, dans un article paru cette année, les fusions de ces communes n'ont pas forcément aidé les finances communales. Bref, revenons au sujet du point de ce soir. Notre fraction accepte le plan de communication du Conseil municipal en vue du budget 2026. Il ne faut en revanche pas comprendre par-là que notre fraction est favorable à une demande d'augmentation de la quotité d'impôt avec le budget 2026."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du plan de communication proposé par le Conseil municipal. Suite à la lecture du projet, la fraction propose de favoriser 2 communications bien distinctes :

- La première phase de communication devrait parler de l'audit et des mesures d'économie à mettre en place. Elle pourrait se faire en juillet et août.
- La deuxième phase concernerait le budget 2026 et l'augmentation de la quotité. Elle pourrait avoir lieu en septembre et octobre. A notre avis le terme "proposition" pourrait remplacer le terme "éventuelle".

Cette approche permettrait une meilleure compréhension des problèmes pour nos concitoyens.

Le point 1 "Situation" et le point 2 "Objectif de la communication" nous conviennent.

Concernant le point 3 : "Public-cible", outre :

- le personnel de la Municipalité,
- les membres des fractions,
- les Imériennes et Imériens.

Il serait souhaitable d'y ajouter :

- les enseignants qui utilisent les piscines,
- les clubs sportifs,
- les associations culturelles, le Musée, la Bibliothèque,
- les diverses autres associations.

Il sera important de faire passer le message que sans augmentation de la quotité d'impôt, il faudra diminuer les heures de piscine, de glace, de Bibliothèque, de Musée, qu'il faudra renoncer à un terrain de foot, à des spectacles, à l'illumination du sapin de Noël, à l'Imériale, aux Imériennes, à tous ces moments de loisirs et de convivialité que l'on dit non-essentiels.

Il sera nécessaire que les personnes engagées dans toutes ces structures comprennent que sans leur aide pour convaincre leurs membres, visiteurs, sportifs, usagers, qu'il faut accepter l'augmentation de la quotité, il y aura une baisse de la qualité de vie dans la future plus grande localité du Jura bernois.

La fraction ARC est bien consciente que ne seront pas impliqués que ces postes, mais également l'entretien des bâtiments, des routes, des infrastructures, le déneigement, les divers services, etc., mais il sera plus difficile de joindre les personnes concernées.

Concernant le point 4 "Canaux de communication", il faut peut-être proposer aux TV et radios régionales, la diffusion de capsules de 5 minutes sur divers sujets (prestations sportives, culturelles, sociales et festives).

Et pour terminer, ce qui est primordial c'est que tous, nous soyons unis, pour défendre la vie et l'attractivité de notre village. Pour ce faire il n'y a qu'une solution, c'est d'accepter une augmentation de la quotité.

Pour renforcer notre responsabilité vis-à-vis de la population, il serait peut-être possible aussi de faire une liste de signatures avec les membres du Conseil municipal, du Conseil de ville, des commissions, qui s'engagent à voter pour et de la publier dans la Feuille d'avis du district de Courtelary."

M. Michel Ruchonnet, président : "Ce n'est pas très courant, mais je demande une suspension de séance. Je souhaite voir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, Mme Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025, M. le maire, ainsi que les chefs des fractions. Mme Martine Bourquin, ARC, a posé des questions importantes. Je suspends la séance 5 minutes."

...Il est 20 h 18, suspension de séance...

...Il est 20 h 22, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai demandé cette suspension de séance afin de déterminer si une séance supplémentaire en août permettrait d'avancer plus vite. Techniquement cela n'est pas possible, et les arguments m'ont convaincu. L'agenda reste donc comme prévu et présenté. Mon inquiétude était que l'on se retrouve au moment du vote en novembre et que l'on se dise qu'une séance supplémentaire aurait été nécessaire."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, avant que l'on passe au vote, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. Mme Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025, restera quant à elle jusqu'à la fin de notre séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bonne soirée Mario, et encore merci pour tout."

...Applaudissements...

Il est 20 h 24, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

Au vote, le Plan de communication relatif au budget 2026 est accepté par 20 pour, 0 contre. Il y a eu 3 abstentions.

...M. Yves Rochat, PLR, n'était pas dans la salle au moment du vote.
Sa voix ne figure pas dans le résultat du vote...

7. Motions, postulats et interpellations

7.1. Motions

7.2. Postulats

7.3. Interpellations

7.1. Motions

M. Michel Ruchonnet, président : "Je n'ai pas reçu de motion, et la parole ne semble pas être demandée, nous pouvons donc passer aux postulats."

7.2. Postulats

M. Michel Ruchonnet, président : "Il semble y avoir des réponses aux postulats, je donne la parole."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Pour faire suite à la motion de M. Patrick Grobety, PLR, transformée en postulat, le Service des bâtiments et infrastructures sportives peut porter à votre connaissance les informations suivantes : la nouvelle infrastructure étant complètement opérationnelle pour la seconde saison, la directive d'utilisation du site a entièrement été revue et adaptée en conséquence. Si le règlement établi depuis de nombreuses années et modifié en 2020 en lien avec le CSA (Contrôle de sécurité aquatique), la nouvelle directive est complète et est basée sur les directives de l'association des piscines romandes et tessinoises, association à laquelle nous sommes membres et avons de fréquents contacts. Le Conseil municipal a validé la teneur de cette dernière le 14 mai 2025. Chaque piscine a ses spécificités et son public, il est alors important que cette dernière soit adaptée en conséquence. En fonction des retours reçus des utilisateurs de l'installation et d'autres

doléances, une séance d'informations de pré-saison avec tous les gardes-bains a eu lieu pour leur rappeler si besoin, leurs droits et devoirs."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Est-il possible de voir ce règlement ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Le règlement est sur site internet de la Municipalité de Saint-Imier. Il est disponible en version papier à la piscine découverte. Afin de préserver la planète, je ne l'ai pas imprimé pour ce soir, car il fait une quinzaine de pages. Vous pouvez aussi l'avoir sous forme de QR code, afin de l'avoir sur votre téléphone."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Merci."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Avec grand plaisir."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Postulat intitulé : Cours de base sur les finances communales. La semaine dernière, trois d'entre nous ont eu la chance de participer au cours destiné aux élus de la région organisé au CIP de Tramelan. Il est surprenant de constater la faible participation des élus imériens, probablement en raison de l'horaire en journée, peu favorable à nombre d'entre nous. Ou peut-être par le fait que certains y avaient déjà pris part en début de législature. Les informations transmises durant ce cours étaient de qualité et pertinentes à l'égard du public cible. Le module "Finances communales", animé par Mme Sandrine Sylvant, inspectrice des finances de l'Oacot, s'est révélé particulièrement enrichissant, au vu des enjeux financiers auxquels notre commune est actuellement confrontée. Le modèle comptable MCH2, utilisé pour les comptes communaux, est très spécifique et diffère des systèmes comptables dits "standards". Nous estimons qu'une compréhension de base, tant technique que légale, de ce modèle est essentielle pour que chacun puisse appréhender avec plus de discernement les défis budgétaires de notre commune. Nous demandons donc à l'exécutif d'étudier la possibilité de mettre en place un cours de base sur les finances communales, idéalement en soirée, et dispensé par Mme Sandrine Sylvant de l'Oacot, spécifiquement destiné aux élus imériens. Cela permettrait à toutes et à tous ici de renforcer nos compétences dans ce domaine crucial, et d'aborder de manière plus éclairée les discussions liées aux comptes et au budget que notre autorité est amenée à voter."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Selon le règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, art. 14, al. 4 : le postulat déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville à la Chancellerie municipale, est lu et brièvement commenté par son autrice ou auteur. Il est transmis au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville. Par conséquent, nous vous apporterons une réponse au mois de septembre prochain."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je pense que nous allons pouvoir passer aux interpellations."

7.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai reçu une interpellation de Mme Jessica Froidevaux, ARC, je donne la parole."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Interpellation intitulée : Signature déclaration des villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza."

Tout d'abord je tiens à préciser qu'il s'agit ici d'une interpellation personnelle, en tant qu'élue du Conseil de ville et représentante d'une partie de la population.

Je souhaite que le Conseil municipal de notre Ville s'engage à signer la déclaration des villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza. Cet appel urgent au Conseil fédéral a été initié par les villes de Lausanne et Genève le 21 mai dernier. A ce jour 63 villes et communes du pays l'ont signée.

Après des mois de silence et de positions contradictoires, il est temps que le Conseil fédéral porte une voix forte sur le sujet. La tradition humanitaire de la Suisse doit être respectée. Nous en sommes, toutes et tous, les garants.

Il ne s'agit pas ici de définir qui est le plus coupable entre les deux camps. Nous avons tous été bouleversés par le massacre commis par le Hamas et la prise d'otages, dont certains ne sont pas libérés. Mais nous sommes également bouleversés par la démesure totale de la réponse militaire des autorités israéliennes et du blocus mis en place. Les civils, en majorité des enfants, en paient les conséquences chaque heure.

Jusqu'à présent, j'ai agi en relayant les informations sur les réseaux sociaux ou en écrivant des lettres au Conseil fédéral. Je ne peux pas imaginer être responsable, à mon niveau, d'une telle tragédie.

Ensemble, on sera plus forts. Ce ne sera peut-être pas une aide immédiate, mais ce sera une contribution à notre échelle. Ensemble, nous pouvons demander que le droit international soit respecté et que l'aide humanitaire soit débloquée.

Vous me direz que les communes ne font pas de politique internationale, c'est vrai. Vous avez raison. Mais elles sont le premier point d'entrée et d'actions de la politique Suisse. Elles permettent de faire passer un message dans les instances plus grandes. C'est ainsi qu'est organisé notre système.

A Saint-Imier, on ne fait peut-être pas de politique internationale, mais c'est ici que j'ai suivi ma scolarité, et qu'on m'a appris les premières bases d'éducation civique. C'est aussi ici que j'ai eu mes premiers cours d'histoire, et l'histoire justement, c'est apprendre à ne pas reproduire les erreurs du passé.

En 2022, nous avons été solidaires en accueillant des familles ukrainiennes victimes de la guerre. Quelques mois plus tard, dans cette même salle, nous avons fait une minute de silence pour une monarque, décédée à un âge plus que respectable.

Je crois qu'une fois encore, on peut montrer l'exemple.

J'espère sincèrement que cet appel à stopper le blocus humanitaire fera échos aux membres du Conseil municipal.

Etant donné qu'il s'agit d'une démarche urgente, je ne souhaite pas attendre qu'une réponse me soit donnée lors du prochain Conseil de ville. Je souhaiterais que cette démarche soit débattue dans les prochains jours au Conseil municipal, et que la décision soit prise rapidement."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous avons pris note, et traiterons dès que possible, et aussi rapidement que possible."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Y a-t-il d'autres interpellations."

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela ne semble pas être le cas. Des réponses aux interpellations ?"

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "En ma qualité de suppléant de mon collègue M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, absent ce soir, je vous apporte une réponse qu'il souhaitait vous donner.

Interpellation de Mme Isabelle Gambetta, PS, du 15 mai 2025, Nouvelle Migros – Flux du trafic.

Je vous relis l'interpellation :

"Nous voyons sortir de terre les premiers éléments de la construction du bâtiment de la Migros au Sud de la Place des Abattoirs. La fraction socialiste aimerait savoir s'il existe, dans le cadre de ce projet, une étude concernant les flux de trafic qui seront engendrés dans le quartier, également aux points d'entrée et de sortie de notre Cité reliant les routes communales à la route cantonale, une fois cette surface commerciale ouverte. Les éléments tels que le nombre estimé de voitures supplémentaires ou les mesures prises afin de garantir un accès sécurisé tant pour les piétons que les automobilistes ? Je vous remercie d'ores et déjà pour vos éléments de réponse."

Voici la réponse :

Nous avons bien pris note de l'intervention de Mme Isabelle Gambetta, PS, concernant le trafic induit par le nouveau centre commercial Migros sur le site de Marne de la Coudre. A la réponse de savoir s'il existe une étude à ce sujet, la réponse est oui. Ces éléments ont été appréciés entre les différents partenaires (la Municipalité, Migros, le service de défense incendies, et l'OPC, notamment) au cours de l'élaboration du projet et de la procédure de permis de construire. Le permis de construire inclut un plan des aménagements extérieurs qui tient compte des traversées des piétons au niveau du carrefour de la rue du Chasseral et du plateau de la Gare ainsi que l'accès au nouveau bâtiment Migros. La situation devrait donc, à terme, être plus favorable aux piétons qu'actuellement malgré l'ouverture du centre commercial. Au niveau des charges de trafic induites, la capacité des carrefours dispose aujourd'hui de suffisamment de réserve pour absorber aisément l'augmentation du nombre de véhicules ; cela ne laisse présager aucune aggravation de la situation au carrefour Villeret – Midi d'autant plus que l'OPC s'est engagé à étudier et à réévaluer le réaménagement du carrefour pour en simplifier le fonctionnement. Nous espérons ainsi avoir répondu à l'interpellation et satisfait Mme Isabelle Gambetta, PS."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Je remercie M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, qui nous transmet ce soir cette réponse du Département de M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité. Je suis rassurée de savoir qu'une base de contrôle existe."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Toujours en ma qualité de suppléant de M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, absent ce soir, voici une deuxième réponse qu'il souhaitait vous apporter.

Interpellation de M. Loan Tultak, ARC, du 15 mai 2025, B.U.S. – Besoin urbains et sociaux.

Je vous relis ici également l'interpellation :

"La semaine dernière, nous avons pu lire dans la presse un article qui relatait que le canton de Berne va appliquer plus strictement la loi sur les transports publics et ne financera plus à 74 % les lignes de bus qui ne répondent plus aux critères légaux. Cette mesure, qui devra être mise en place d'ici 2026, menace 30 % des lignes de bus dans le canton. En sachant que les lignes des régions périphériques sont souvent les premières à subir ce genre de coupures, devons-nous nous inquiéter ? Est-ce que nos lignes de bus sont toujours assez utilisées ? Avons-nous le quota de passagers qui nous permet de garder l'intégralité de nos dessertes ? Y aura-t-il des mesures à adopter pour pérenniser la contribution cantonale pour notre commune ? Notre fraction, et je pense nos citoyens, espèrent que nos autorités arrivent à garder ce service si important pour la population."

Voici donc la réponse :

"Nous avons bien pris note de l'intervention de M. Loan Tultak, ARC, au sujet de l'article paru le 5 mai 2025 dans Le Quotidien Jurassien mais n'en faisons par la même lecture bien que l'issue puisse être la même. En effet, l'article traite du canton du Jura et des conséquences de l'application par la Berne fédérale (et non le canton de Berne comme le présente le texte de l'interpellation) et donne la parole au ministre jurassien M. David Eray. Toutefois, les décisions de la Berne fédérale s'appliquant à l'ensemble de notre pays, ses effets négatifs auraient pu se répercuter sur l'offre de transports cantonale bernoise à l'instar de celle de notre voisin jurassien. Renseignements pris auprès de l'office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne, cela ne sera pas le cas. Le chef de l'office s'est montré rassurant en déclarant que le canton est "en train de préparer l'arrêté sur l'offre pour les années 2027 – 2030. Ce schéma ne prévoit pas de réductions d'offre dans le canton de Berne. Les exigences cantonales pour les lignes de transports publics tiennent compte des exigences de la Confédération et ainsi les lignes du Jura bernois ne sont pas remises en question". C'est donc une bonne nouvelle pour notre région. Nous espérons ainsi avoir répondu à l'interpellation et satisfait M. Loan Tultak, ARC."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci pour cette réponse que nous transmettrons à M. Loan Tultak, ARC."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Lors du dernier Conseil de ville, nous avons été interpellés par M. Christian Tharin, PLR, à titre personnel, au sujet de la Conférence régionale des transports et de la participation de la Municipalité de Saint-Imier à la consultation du Schéma d'offre régional 2027-2030 lors de l'été dernier. Je peux vous apporter les éléments suivants :

J'ai demandé à notre responsable informatique de faire la lumière sur le déroulé des éléments. Effectivement, la Municipalité a bien reçu le courriel nous invitant à la procédure de consultation en date du 13 août 2024, à 16 h 32. Ce courriel a été identifié comme étant un spam. En pareil cas, nous recevons un mail avec tous les mails considérés comme étant des spams. L'adresse utilisée étant l'adresse générale de la commune, la liste est relativement longue. Malheureusement, ce courriel a échappé au contrôle effectué quotidiennement par la Chancellerie municipale. Dès lors, ce courriel n'a pas été transmis au Département urbanisme et mobilité. Et par conséquent, les nombreuses questions soulevées dans l'interpellation trouvent une réponse avec cette explication.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ceci, regrette cette situation et veillera à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Le fait de ne pas participer à la consultation est dommageable et ne pourra pas être corrigé, mais Saint-Imier continuera de faire valoir ses droits et de défendre les transports publics à Saint-Imier et dans la région. Toutefois, il serait apprécié à l'avenir de ne pas sous-entendre que le Service urbanisme et mobilité n'a pas fait son travail dans le cas d'espèce, puisque ce n'est pas vrai. Les questions

laissent à penser qu'il y a eu un manquement, or le Service en question n'est aucunement fautif.

Depuis cet incident, un nouveau logiciel anti-spam a été installé au sein de l'administration. Celui-ci est mieux adapté, il filtre mieux les mails reçus et plusieurs rapports par jour sont envoyés à chaque utilisateur et permettent d'identifier rapidement un mail qui serait faussement considéré comme étant un spam. Une vigilance accrue de la Chancellerie municipale sera également de mise pour éviter de nouvelles bévues."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci M. le maire. J'ai pris acte de la réponse, et notamment qu'il y a eu un problème de spam. J'espère que ceci ne se reproduise plus à l'avenir."

M. Corentin Jeanneret, maire : "En mai dernier, la fraction socialiste interpellait l'exécutif au sujet de la création du poste de responsables RH mis au concours ces dernières semaines. Voici les réponses aux questions qui ont été soulevées :

1. Quelle sera la nouvelle structure du service des ressources humaines de la commune ?

La commission spéciale traitant des ressources humaines, de même que le Conseil municipal, se sont penchés sur la thématique générale des ressources humaines, dans le cadre du traitement de la motion multipartite. Les chefs de service ont été associés. Le premier document qui a été adopté par l'exécutif est le nouvel organigramme communal, qui figure à la fin de l'Ordonnance d'organisation du Conseil municipal et que vous pouvez consulter en ligne. J'ai avec moi une copie dudit document, je préserve un peu moins la planète que mon collègue M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, mais au même temps, mon document ne fait que 2 pages. Ce nouvel organigramme prévoit un service Administration générale et police, avec un domaine consacré aux ressources humaines. Notre chancellerie municipale est la cheffe de ce Service et assure, ad intérim, la fonction de cheffe de domaine des ressources humaines. Vous l'aurez compris, le poste actuellement au concours est celui de chef de domaine des ressources humaines. La chancellerie municipale, conformément au Statut du personnel, reste cheffe du personnel en attendant la révision. Les tâches opérationnelles et administratives seront effectuées par le responsable RH alors que la chancellerie municipale assumera la conduite stratégique décidée et validée par le Conseil municipal.

2. Quelles seront précisément les attributions et responsabilités confiées à cette nouvelle fonction ?

Il s'agit d'un domaine transversal qui sera à disposition de l'ensemble des services communaux et qui permettra d'avoir une réelle vision des RH, ainsi qu'un suivi sur tout ce qui a trait à cette thématique au sein de l'administration. Il regroupera la gestion des salaires, des cas d'assurance, la gestion du temps de travail, toutes les procédures liées au cycle de vie des collaborateurs, le développement d'une marque employeur, l'organisation d'événements en lien avec le personnel, la responsabilité administrative des apprentis, la communication interne des RH, etc. Les chefs de service continueront leurs tâches RH quotidiennes dans la gestion et le management de leurs équipes.

3. Ce poste implique-t-il des réorganisations internes ou des transferts de compétences entre services ?

Comme dit précédemment, les chefs de service continueront à assumer leurs tâches RH quotidiennes. La démarche a pour but de clarifier les tâches RH au sein de la commune et de rassembler ces tâches au sein d'un seul service. En effet, actuellement ces tâches sont partagées entre plusieurs services. Il s'agit donc bien d'une réorganisation et d'une

optimisation, en créant un vrai service RH, réalité devenue incontournable étant donné que la Municipalité de Saint-Imier emploie 112 personnes, ainsi qu'une vingtaine d'auxiliaires."

Mme Mélanie Lambert, PS : "Merci M. le maire pour toutes ces précisions. Nous avons pris bonne note."

8. Don de CHF 5'000.00 à la commune de Blatten

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous allons voter le don des CHF 5'000.00 à la commune de Blatten suite à la destruction, en date du 28 mai dernier, de ce village en grande partie détruit par l'effondrement du glacier."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Yves Rochat, PLR."

M. Yves Rochat, PLR : "Nous demandons une suspension de séance."

...Il est 20 h 45, suspension de séance...

...Il est 20 h 51, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien nous reprenons."

M. Christian Tharin, PLR : "Nous nous sommes entretenus et n'avons aucune objection à voter favorablement ce don, comme cela avait également été fait pour les communes de Bondo en 2017, Val-de-Ruz en 2019, La Chaux-de-Fonds en 2023. Nous souhaitons toutefois que ce don se fasse de commune à commune. C'est-à-dire que les CHF 5'000.00 soient directement versés sur le compte de la commune de Blatten. D'autre part, nous souhaitons que le don de fin d'année du Conseil de ville soit tout simplement supprimé cette année, étant donné que notre don aura déjà été fait ce soir."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. le maire vous souhaitez ajouter quelque chose ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Non, je n'ai pas de complément à ajouter."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent de faire un don de CHF 5'000.00 à la commune de Blatten suite à la destruction, en date du 28 mai dernier, de ce village en grande partie détruit par l'effondrement du glacier, montant qui sera versé sur le compte de la commune de Blatten, sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, 22 voix ont accepté le don. 0 voix contre. Il y a eu 2 abstentions.

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien je vous remercie. Le don sera donc versé directement sur le compte de la commune de Blatten. Quant au don du Conseil de ville de fin d'année, je vous suggère de laisser le Bureau du Conseil de ville y réfléchir. Il y a le budget du Conseil de ville que nous avons par année. Il y a des frais actuellement (mise en place et matériel séances, Cortège des autorités,...)."

M. Christian Tharin, PLR : "S'il devait malheureusement y avoir d'autres tristes événements naturels indépendants de notre volonté, nous réagirons. Maintenant, laisser le Bureau du Conseil de ville réfléchir oui, mais au vu des difficultés financières de la commune, on parle aussi d'une augmentation d'impôts, alors ce don supplémentaire de fin d'année du Conseil de ville serait quelque peu déplacé."

M. Michel Ruchonnet, PLR : "Le Bureau du Conseil de ville prend note de votre intervention."

9. Divers et imprévu

M. Etienne Geiser, chef du Département action sociale : "Je remercie la fraction ARC pour sa perspicacité dans l'analyse des rapports transmis par le Conseil municipal. Il s'avère effectivement que le rapport concernant les POIAS et la travailleuse en milieu scolaire n'ont pas été incorporés dans les rapports qui vous ont été soumis. Je tiens à préciser que dans le rapport 2023, cela n'y figurait pas non plus. Je dois vous avouer qu'en ayant repris le Département action sociale, je n'ai pas fait attention à l'absence de ces deux rapports. Je vais les transmettre sans retard aux chefs des fractions. On s'améliorera pour le rapport 2025."

M. Claude Voisin, ARC : "Merci."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Nous arrivons un peu tard avec nos remerciements. Cher Mario, la fraction ARC te remercie pour le travail accompli pendant toutes ces années. Nous te souhaitons plein de bonheur pour ta future retraite et sommes heureux de voir que tu viens de commencer à prendre soin de toi en quittant la séance. Nous sommes heureux d'accueillir Mme Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025, et espérons qu'elle pourra s'épanouir au sein de notre commune. Bienvenue Madame."

Mme Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025 : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "La semaine prochaine c'est l'Imériale. Je vous donne rendez-vous à 18 h 50 devant la Boucherie Pellet. Cette année nous allons offrir des fleurs durant le défilé des autorités. Merci d'être présents à 18 h 50 afin d'aider à la préparation. Il serait agréable de m'informer si vous participez au Cortège ou pas."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui Mme Delphine Boillat, vous souhaitez dire quelque chose ? Je vous donne la parole."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Oui, je prends la parole en mon nom personnel. Je ne comprends pas très bien ce choix. Je ne vois pas comment la population pourra conserver une fleur, d'autant plus si la chaleur que nous connaissons ces jours continue. Avez-vous pensé à des petites pipettes d'eau comme l'on voit parfois accrochée à la tige des fleurs ? Le choix retenu m'étonne un peu."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les fleurs choisies vont supporter. Si l'on ajoute la pipette d'eau alors à ce moment-là, effectivement l'histoire du don de fin d'année du Conseil de ville sera réglée, car le budget aura été dépassé. Les fleurs qui seront distribuées ne seront pas faites pour durer une semaine, mais uniquement la soirée, le temps de notre Imériale 2025."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Je vais me laisser la possibilité de ne pas distribuer de fleurs peut-être."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci. Il ne semble pas y avoir d'autre demande de parole. Je clos la séance. Bonnes vacances d'été."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 00.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :